

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 AVRIL 1892

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1891

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

1892

1892 F 3e 124

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

PAR LE DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1875

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 174

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 AVRIL 1892



COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1891

PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

13, QUAI VOLTAIRE, 13

1892

FONDATEUR.

M. DE LAMARQUE, Ex-chef de bureau à l'administration pénitentiaire.

PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ :

M. LEFÉBURE, ancien sous-secrétaire d'État aux Finances.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRÉSIDENT :

4 M. BÉRENGER, membre de l'Institut, sénateur, membre du Conseil supérieur des prisons.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. GOMOT, ancien ministre de l'Agriculture.
LA CAZE, ancien sénateur.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL :

9 M. P. DE BOUTAREL, publiciste, chargé de la publication du compte rendu intextenso des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques.

TRÉSORIER :

6 M. PAUL DELTOUR, ancien directeur d'agence au Crédit Lyonnais.

MEMBRES DU CONSEIL :

MM. BARDOUX, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur.
BOBIÈRE DE VALLIÈRE, ancien magistrat.
DELAIRE, secrétaire général de la Société d'économie sociale.
Le Comte DE LAUBESPIN, sénateur.
MAURICE FAURE, député.
MILLAUD, ancien ministre des travaux publics, membre du Conseil supérieur des prisons, sénateur.
2 D^r MOTET, médecin de la Petite Roquette.
D^r THULIÉ, ancien conseiller municipal.
3 DE VOISINS LAVERNIÈRE, sénateur.
DE MONLÉON, avocat.

Dames patronnesses :

7 M^{mes} AUDIN DU MÉNIL, rue Denfert-Rochereau, 54.
BÉRENGER (René), rue d'Anjou, 9.
BOBIÈRE DE VALLIÈRE (Alfred), rue de Rennes, 73.
DETOURBET, château de Vantoux, (Côte-d'Or).
DUPRESNE, rue Boissy-d'Anglas, 23.
DUPUY, inspectrice générale des prisons, rue Poisson, 10.
8 MARGAIN, rue Lecluse, 14.
A. RENOUT, rue Bellefond, 33.

Bureau central, rue de l'Université, 174.

Chef de bureau : M. G. VENTENAT.

Asile des femmes, rue de Lourmel, 49.

Directrice : M^{lle} BELLINI.

Directeur de l'atelier de brochage : M. MAIGE.

Asile des hommes, rue de la Cavalerie, 4 bis.

Directeur : M. CROCICCHIA.

Asile des libérés conditionnels, rue des Cévennes, 25.

Fondation LAUBESPIN.

Directeur : M. LASENNE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR LE

PATRONAGE DES LIBÉRÉS.

Assemblée Générale du 9 Avril 1892.

Présidence de M. BÉRENGER

MEMBRE DE L'INSTITUT

SÉNATEUR

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

La séance est ouverte à cinq heures.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. de Boutarel, secrétaire général de la Société, qui lit le Rapport suivant :

MESSIEURS,

Deux grandes améliorations ont été introduites en 1891 dans le fonctionnement de la Société. N'en ayant pas eu l'initiative, je suis à mon aise pour vous les signaler.

Notre honoré président et M. de Monléon, mon prédécesseur, appelaient votre attention, il y a un an, sur la nécessité d'organiser à bref délai, dans nos asiles d'hommes, un travail ne demandant pas d'apprentissage, pouvant par conséquent préserver de l'oisiveté tout nouvel arrivant. Il devait y avoir là un moyen certain d'éliminer de notre effectif tous les paresseux, dont on ne peut jamais rien faire, et de réserver une plus grande part de notre sollicitude aux libérés vraiment désireux de reprendre des habitudes honnêtes. L'obligation de nous créer ce mode de contrôle était devenue plus impérieuse par l'achèvement de l'Asile Laubespain, qui allait nous imposer de nouvelles charges, avec des ressources restant à peu près stationnaires.

Vous vous rappelez, messieurs, dans quelles circonstances ce nouvel asile a pris naissance. Il existait bien une loi sur la libération conditionnelle, une loi Bérenger, elle aussi. Mais un certain nombre de détenus se trouvaient dans l'impossibilité d'en profiter : il leur manquait une institution en mesure de s'engager, envers l'administration pénitentiaire, à leur donner l'hospitalité lors de leur mise en liberté provisoire, à les mettre à même de trouver du travail et à veiller sur eux jusqu'au jour de la libération définitive. Il avait été facile de voir, dès la première heure, que la loi nouvelle n'aurait pas une efficacité suffisante tant qu'une institution de cette nature n'existerait pas. Aussi, en 1888, la Société faisait-elle un premier appel aux pouvoirs publics pour obtenir une subvention spéciale, en vue de construire un asile destiné exclusivement aux libérés conditionnels. Le Ministère de l'intérieur y avait répondu en mettant à sa disposition une somme de 10,000 francs, qu'il se proposait d'augmenter dès que ses ressources budgétaires le lui permettraient.

Cette somme, évidemment insuffisante, attendait qu'on vint la doubler, la quadrupler même, s'il était possible. Elle attendait avec résignation ; néanmoins, il se mêlait parfois à sa patience quelques accès de découragement, qu'il n'était vraiment pas permis de trop nous reprocher, car les demandes d'intervention nous arrivaient de toutes parts pour la libération conditionnelle, et nous nous sentions dans l'impossibilité d'y répondre utilement.

Cette situation allait s'aggraver jusqu'à devenir pénible pour nous, lorsqu'un philanthrope éclairé, M. le comte de Laubespain, devenu depuis membre de notre Conseil d'administration, jugea à propos de nous venir en aide. Il le fit dans une si large mesure que nos faibles ressources du début se trouvèrent en peu de temps portées, en capital, plus-value et intérêts, au chiffre inespéré de 58,000 francs. C'était de quoi se mettre à l'œuvre. Un terrain fut acheté ; la construction commencée, achevée et même meublée dans des conditions suffisantes pour les débuts d'un nouveau service.

A partir de ce moment, notre nouveau programme fut mis très sérieusement à application. Je vais certainement surprendre beaucoup d'entre vous, messieurs, en vous disant que ce sont les ligots qui l'ont en partie réalisé. Moi-même, il y a quelque temps, j'aurais été fort embarrassé de vous définir un ligot. J'avais bien remarqué quelquefois devant les charbonniers de mon voisinage des faisceaux de menu bois à demi-résinés. Il n'y avait pas besoin

d'une très grande perspicacité pour en deviner l'utilité. Je m'étais imaginé sans trop d'effort le parti qu'on en pouvait tirer dans l'économie domestique. La matière inflammable dont ils étaient garnis disait assez combien ils devaient épargner de temps et de peine dans le chauffage des appartements et des fourneaux de cuisine, en provoquant instantanément la combustion que le soufflet des temps primitifs n'obtenait souvent qu'avec beaucoup de patience. Mais tout cela ne m'avait pas appris le nom du produit faisant l'objet de mes réflexions. Il a fallu ma réapparition au secrétariat général de la Société pour me faire savoir que ce produit s'appelle un *ligot*.

La fabrication des ligots n'offre pas de difficultés. En quelques minutes les plus inexpérimentés en connaissent tous les secrets. A ce point de vue, elle nous donnait pleine satisfaction. Mais, pour l'introduire dans nos asiles, un outillage était à créer ; il fallait construire des magasins, aménager des ateliers ; pour ces ateliers et ces magasins, nous avions besoin d'un personnel spécial, de matières premières à transformer en produits manufacturés, de courtiers s'occupant du placement de ces produits, d'un service de camionnage pour en opérer la livraison. Ce n'est pas seulement avec de l'imagination qu'on se rend maître de tant de difficultés. Quand, au commencement d'une campagne, le maréchal de Saxe avait arrêté son plan, tout combiné, tout prévu, il avait l'habitude de dire : Il ne me manque plus qu'une chose, le nerf de la guerre. Il y a un an, nous nous sommes tenu le même langage, mais sans aller jusqu'à voir un obstacle insurmontable dans l'insuffisance de nos ressources.

Lorsque nous nous trouvons dans l'embarras, il nous reste du moins l'espérance de voir l'Etat nous prêter son appui, surtout si les difficultés que nous éprouvons proviennent du désir de bien faire. Les bonnes dispositions de l'Administration pénitentiaire sont toujours assurées aux sociétés de patronage, quand elles agissent avec sagesse et dans le but de rendre leur intervention plus utile aux libérés. C'est pour cela que votre Conseil d'administration a pensé, en 1891, ne pas faire acte de témérité en s'engageant dans une entreprise parfaitement conforme à l'esprit de nos statuts. L'événement, du reste, ne tardait pas à nous donner raison au point de vue des résultats que nous avions prévus. Dès le mois de mars, l'activité régnait dans nos asiles ; nos patronnés en recueillaient un petit pécule, en outre de l'hospitalité et de l'aide morale qui leur était accordées comme par le passé. Puis

nos magasins se remplissaient peu à peu de 150.000 ligots fabriqués pendant la belle saison. Enfin les premiers froids d'octobre venaient en favoriser l'écoulement. Tout cela était du meilleur présage. Aussi l'Administration pénitentiaire s'est-elle crue en droit de ne pas nous abandonner dans des circonstances aussi décisives. Prenant en considération le grand effort que nous venions de faire, en vue d'assister simultanément les libérés par le travail et le patronage, elle a voulu, pour l'exercice écoulé, nous accorder un supplément de subvention de 10.000 francs, qui nous a permis de clore l'année sans déficit,

En ce qui concerne l'avenir, nous n'avons pas été moins bien partagés. Sur les ressources du Pari-mutuel, le Comité de répartition a voté en notre faveur, pour 1892, un secours de 20.000 francs, qui nous permettra de compléter très utilement l'organisation de notre service des ligots. Un magasin général nous est devenu nécessaire pour abriter nos produits. Ce magasin doit être construit en matériaux incombustibles et sur un terrain qui soit notre propriété. Il est indispensable aussi que les cours de nos asiles soient pavées avec soin, afin de résister à la charge des camions qui y circulent à tout moment, pour l'introduction des matières premières et la livraison de nos ligots. Le gaz devra, de plus, être établi dans l'un de nos ateliers, qui en est encore dépourvu. Enfin le matériel du nouveau service ne sera pas sans exiger quelques modifications, en rapport avec l'extension qu'il va prendre. La subvention du Pari-mutuel pourra satisfaire à toutes ces exigences. Je dois ajouter qu'elle nous a été accordée à cet effet, et que cette condition sera scrupuleusement observée. Les travaux qu'elle nous impose sont déjà commencés. Grâce à eux la fabrication des ligots ne donnera plus lieu à aucun mécompte; et tout porte à croire que, sous une règle devenue facile et sûre, leur placement s'effectuera désormais, sinon avec profit, du moins sans aucune perte pour la Société.

Mais les ligots n'ont pas été, l'année dernière, notre unique préoccupation. Pendant que la grosse question du travail dans les asiles d'hommes arrivait à la solution qui vient de vous être exposée, votre Conseil d'administration n'oubliait pas non plus la destination spéciale de l'Asile Laubespain concernant le patronage. Les libérés conditionnels ont commencé en 1891 à y être admis. D'après la procédure actuellement en vigueur, le patronage de la Société leur est dû s'ils ont obtenu la libération conditionnelle par son intermédiaire. 22 libérés conditionnels

ont été patronnés dans ces conditions. Mais notre assistance ne devait pas leur être exclusivement réservée. Des condamnés ayant obtenu la libération conditionnelle sans notre concours, sont également venus nous demander l'hospitalité, par suite de circonstances qui les avaient privés d'abri et de moyens d'existence depuis leur sortie de prison. Ceux-ci ont atteint le nombre de 10, ce qui a porté à 32 le total des libérés conditionnels assistés pendant l'année par la Société. 11 d'entre eux ont trouvé à se placer dans des conditions convenables; 4 ont attendu à l'asile le moment de leur libération définitive. Il y en a un qui est entré à l'hôpital, 3 qui ont été arrêtés de nouveau ou renvoyés. Au 31 décembre, il n'en restait que 6 à l'asile et 7 au dehors comme patronnés externes.

Vous pouvez voir, Messieurs, que ces chiffres ne sont pas de nature à nous faire regretter d'avoir ouvert un service spécial pour la libération conditionnelle. Il en ressort, pour le patronage utile de cette partie de nos opérations, une proportion de plus de 68 pour cent, si l'on considère que les patronnés présents à l'asile à la fin de l'exercice et ceux que la libération définitive est venue y trouver, ne sont pas restés inactifs sous notre surveillance. Grâce au travail organisé plus spécialement à leur intention à l'Asile Laubespain, ils ont pu, en attendant mieux, s'occuper dans nos ateliers et s'y assurer un petit salaire quotidien. Ce salaire, il est vrai, ne peut guère dépasser 75 centimes par jour, même pour les travailleurs les plus actifs. Il n'y a que les scieurs qui, en raison d'un travail plus pénible et exigeant plus d'expérience, peuvent arriver à se faire des journées de 1 fr. 50. Mais est-ce donc si peu de chose que d'avoir tous les soirs ce petit gain bien assuré, sans qu'il y ait rien à en distraire pour le logement, le chauffage et les aliments? Que de gens, dans des moments d'embarras, se contenteraient de ce pis-aller! Combien même se résigneraient à ne jamais avoir mieux!

Ce sont ces considérations qui nous ont amenés à généraliser la mesure prise d'abord pour l'Asile Laubespain seulement. A l'heure actuelle la fabrication des ligots fonctionne dans nos deux asiles. De plus, notre dortoir de l'Asile Laubespain se trouvant trop spacieux pour les seuls libérés conditionnels, nous avons pensé qu'il y avait lieu de le compléter en y admettant, au moins provisoirement, des libérés ordinaires. Cette détermination a notablement augmenté l'effectif quotidien de nos patronnés. Il a été, en 1891, de 90 hommes en moyenne; les années précédentes, il dépassait

rarement 50 hommes. C'est une grosse charge de plus. Nous n'avons pas hésité à l'accepter, en raison du plus long séjour à l'asile qui doit être accordé aux patronnés depuis qu'ils sont astreints à une occupation. Auparavant ils avaient toute leur journée pour chercher de l'ouvrage; aujourd'hui ils n'ont plus que leur matinée. Il a bien fallu leur donner la compensation de leur après-midi de travail, en leur accordant un patronage de moins courte durée.

Dans ces conditions nouvelles, le doublement de notre effectif quotidien était devenu obligatoire. Sans lui nous aurions vu le nombre annuel de nos patronnés réduit de moitié; grâce à la combinaison précitée, il a pu rester à peu près stationnaire. En 1890, nous avions eu 4,511 patronnés; en 1891, nous en avons eu 4,326: seulement 185 de moins. Cette faible diminution a été largement compensée par une assistance mieux entendue, s'adressant à des hommes de meilleure volonté et donnant des résultats moins douteux.

Il n'est pas inutile, à cet égard, de citer quelques chiffres.

En 1890, le nombre des hommes renvoyés de l'asile pour fautes disciplinaires n'avait pas dépassé 63; en 1891, il a été de 283. En faut-il conclure que nous avons eu affaire à des patronnés moins méritants? Il est peu probable qu'il y ait là la cause d'un écart aussi considérable; c'est ailleurs qu'il faut en chercher la raison. Tout porte à croire qu'un changement si notable provient du moyen de contrôle moins defectueux que l'obligation du travail a mis à notre disposition. Les paresseux, qui autrefois restaient à l'asile, lorsque leur indolence n'était pas accompagnée d'insubordination ou de mauvaise conduite, ont pu, en 1891, en être renvoyés pour refus de travail. C'est, sans aucun doute, un très grand progrès sur l'état de choses antérieur.

Vous remarquerez aussi, Messieurs, que le nombre des hommes ayant quitté l'asile sans en faire connaître le motif s'est élevé de 244 à 524. Ce n'est pas un symptôme dont-il y ait à s'alarmer. Une pareille détermination implique en effet le plus souvent, chez le patronné, le succès de ses démarches personnelles pour sortir d'embarras. Rien ne rentre dans les vues de la Société comme un résultat de cette nature. Les patronnés qui savent joindre leurs efforts aux nôtres sont certainement les plus dignes d'intérêt. La proportion en est, depuis un an, beaucoup plus élevée que par le passé. Nous devons nous en féliciter et faire des vœux pour que, dans cette voie, le progrès ne s'arrête pas.

Il est également à désirer que nos engagements militaires retrouvent les beaux contingents de 1888 et de 1889. Les mesures plus sévères prises par le recrutement les ont réduits dans une notable mesure. Néanmoins, en 1891, nous avons eu à constater une amélioration sensible sur l'année précédente: 216 engagements au lieu de 158. Nous tenons d'autant plus à le faire ressortir que le régiment est une ressource précieuse pour beaucoup de nos patronnés, qui ont besoin de l'exemple constant du bien et de la soumission pour ne pas retomber dans les mêmes défaillances.

L'expatriation n'a pas été non plus ce qu'elle était il y a quelques années. Tout le monde en sait la raison. La crise dont nous avons souffert l'année dernière n'a pas encore pris fin dans la République Argentine. Elle ne peut que rendre les émigrants méliants. Cependant quelques hommes d'énergie ont encore voulu tenter la fortune de ce côté. Malgré les difficultés du moment, ils ont pu y trouver des moyens d'existence.

D'autres ont préféré se rendre dans nos colonies. Ils s'y sont fait une position que le temps améliorera encore, mais qui, dès à présent, dépasse certainement de beaucoup les espérances qu'ils avaient conçues en ayant recours à notre intervention. Le passage suivant, extrait d'une lettre que l'un d'eux nous a écrite, montre combien notre patronage est efficace pour ceux qui sont capables de faire acte d'énergie.

« Je crois, dit-il, pouvoir vous affirmer que je jouis de l'estime de mes nouveaux compatriotes. A la vérité je m'efforce de leur rendre service le plus possible. Je suis si heureux de me sentir de nouveau l'égal de tout le monde! Je n'ai plus ici sur les épaules, comme en France, le manteau de plomb de ma faute passée. Cette situation, je ne voudrais la perdre pour rien au monde. Ah! monsieur, quel bien vous m'avez fait! »

Je pourrais multiplier les citations, vous signaler notamment un chef de famille qui, sans sortir de France, a trouvé un emploi suffisant dans lequel il donne satisfaction à la maison qui l'occupe. Lui aussi remercie la Société de lui avoir rendu la force morale qui l'avait abandonné.

Tant de témoignages de succès ne viendraient pas nous encourager dans nos efforts si notre Société ne justifiait pleinement sa dénomination. Laissons dire les sceptiques, ou plutôt les indifférents, qui dénigrent tout de peur de prendre part à quelque chose. S'ils voyaient nos asiles, l'activité qui y règne, le bon ordre avec

lequel fonctionne notre administration, il est probable qu'ils douteraient moins de nous.

Même à l'asile des femmes, où le patronage est plus restreint, ils pourraient constater pour 1891, en outre de l'assistance par le travail, plus de 80 résultats utiles, ce qui est une proportion considérable sur les 149 libérées que nous avons secourues. Il n'y a qu'une chose à regretter de ce côté de nos opérations de patronage, c'est la charge que nous impose l'atelier de brochage, où les patronnées apprennent à se créer des ressources par leur travail. Avec un budget limité, les quelques milliers de francs auxquels atteint le déficit annuel du compte spécial de cet atelier, nous créent souvent de grandes difficultés. Nous nous occupons en ce moment de mieux régler cette partie de notre service. Le jour où nous y serons parvenus, nous nous trouverons pour un temps au bout de nos peines, auxquelles, sans aucun doute, il en succèdera d'autres, que nous ne redoutons pas si elles doivent consolider notre œuvre et la rendre plus populaire.

C'est cette marche ascendante de notre crédit moral que nous devons activer sans relâche. Vous venez de voir que, dans ce sens, l'année 1891 n'a pas été stérile. Il faut en remercier notre personnel à tous les degrés : M. de Monléon, d'abord, qui s'est dévoué à la Société et à son perfectionnement avec un zèle au-dessus de tout éloge, tant qu'un deuil cruel et de nouvelles obligations de famille ne l'ont pas mis dans la nécessité de renoncer à ses fonctions de secrétaire général; puis notre trésorier, qui a su si promptement faire cadrer la comptabilité avec le service nouvellement institué, de façon à le contrôler rigoureusement chaque jour. N'oublions pas non plus nos employés qui, sous la direction d'un chef actif et prévoyant, ont tenu, dans une période difficile, à redoubler d'attention pour que l'administration du patronage n'en fût pas troublée. Laissez-moi, Messieurs, m'unir à vous dans un sentiment de commune reconnaissance pour tant de services rendus en si peu de temps. Je suis en droit de les faire ressortir sans modestie : il ne m'est permis que d'en être jaloux. Si l'année qui commence s'achève dans d'aussi bonnes conditions que celle qui vient de finir, je vous promets de vous en parler avec la même équité, dans des termes qui vous rappelleront de nouveau ce que vous devez à mon prédécesseur, beaucoup plus que ma tardive participation à un progrès désormais accompli. (*Applaudissements.*)

M. le Président invite M. Deltour, trésorier de la Société, à donner lecture de son rapport sur la situation financière.

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1891.

Sans entrer dans le détail de ces comptes, détail que vous trouverez dans notre compte rendu annuel, nous allons vous en indiquer les résultats par chapitres en vous donnant quelques éclaircissements que réclament certains d'entre-eux.

Nos recettes se sont élevées à 112,538 fr. 80, se décomposant ainsi :

Dons pour expatriations	550 »
Subvention du Ministère	50.000 »
» du Conseil général de la Seine	500 »
» du Conseil municipal	500 »
» de divers Conseils généraux	4.525 »
Souscriptions, quêtes et dons	11.859 40
Produit du travail des hommes	1.317 55
Produit du brochage	28.220 85
Produit des ateliers de ligots	45.066 »
	<hr/>
	112.538 80

Les dépenses se résument comme suit :

Dépenses pour expatriations	550 »
Administration centrale	48.547 02
Asile des hommes	17.360 57
Asile des femmes	12.721 31
Asile Laubespain	10.576 »
Atelier de brochage	33.387 13
Ateliers de ligots	17.224 98
	<hr/>
Ensemble	110.367 01

laissant un excédent de recettes de..... 2.171 79

Ces chiffres, si l'on tient compte des nouvelles créations : Asile Laubespain, en plein fonctionnement depuis le 2^me trimestre, et ateliers de ligots (ceux-ci encore un peu à l'état d'expérience) ne s'éloignent pas sensiblement, dans leur ensemble, de ceux de l'année

dernière, et ne nous paraissent pas nécessiter d'explications particulières.

Comme l'année dernière, nous avons procédé à l'amortissement de notre actif mobilier et immobilier et nous avons passé, de ce chef, par profits et pertes une somme de 5.165 83.

Nous l'avons fait dans une assez forte mesure et même sur les bâtiments neufs de l'Asile de Laubespain que nous avons ramenés au chiffre rond de 63.000 fr. Nous aurons à examiner l'an prochain, si, pour quelques unes des valeurs de notre actif, pour le mobilier, par exemple, nous n'aurons pas à maintenir les chiffres de cette année, afin de ne pas les porter pour un montant inférieur à la réalité.

Par contre, nous avons bénéficié d'un léger amortissement de 44.13 sur notre dette envers le Crédit Foncier et d'une plus-value de 337.60 sur 355 francs de rente 3 % nouvelle que nous avons souscrits comme emploi provisoire de nos fonds. Nous espérons que cette plus-value se maintiendra jusqu'au jour prochain où nous réaliserons ces rentes pour achever de payer nos dépenses de premier établissement, rue des Cévennes.

Vous verrez, en outre, figurer parmi les amortissements une somme de 57.835 58 sur laquelle nous croyons nécessaire de vous fournir des explications. Lorsque M. le comte de Laubespain nous a fait le don généreux de 40.000 fr. que vous connaissez, pour nous permettre de créer l'asile des libérés conditionnels, nous n'avons pas fait entrer cette somme non plus que celle de 40.000 fr. reçue de l'État pour le même but, dans l'actif de la Société : nous avons établi un compte séparé qui figurait au bilan du 31 Décembre 1890, augmenté de recettes diverses, pour un chiffre de 57.835 58. Ce compte qui nous a permis de voir plus clair pendant la période de création, n'a plus sa raison d'être maintenant que tous les travaux sont terminés; nous l'avons donc réuni au compte général.

C'est là une simple écriture d'ordre destinée à relier à l'ensemble de notre Société, une partie qui en avait été tenue séparée, et à reconstituer le chiffre total de son capital.

De l'examen du bilan, il ressort que ce capital se trouve être de..... 143.270 30

Nous ne nous arrêtons que sur deux des chiffres qui le composent, les autres portant en eux-mêmes leur explication :

A l'actif figure sous la rubrique *débiteurs divers* une somme de 2.339 70

Cette somme représente ce qui nous est dû sur les avances faites à certains libérés que nous avons trouvés dignes d'être aidés; ce sont des avances remboursables.

Au passif, le compte *créanciers divers* porté pour. 39.489 81
Comprend :

Avoir des libérés conditionnels	457 87
Emprunt au Crédit Foncier	14.866 17
Fournisseurs et entrepreneurs	6.674 02
Terrain rue des Cévennes	16.582 50
Solde dû au notaire.....	909 25
	<hr/>
	39.489 81

Un seul de ces chiffres demande sa justification : c'est celui qui concerne le prix du terrain, rue des Cévennes, et que nous n'avons pas encore acquitté au 31 Décembre 1891, par suite des hypothèques dont nous l'avons trouvé grevé. Nous faisons en ce moment les démarches nécessaires pour nous libérer de cette dette et nous aurons ainsi payé presque complètement notre asile de la rue des Cévennes. (*Applaudissements.*)

M. le Président met aux voix l'approbation des comptes.

Ils sont approuvés.

MM. Gomot, Dr Thulié et Bobierre de Vallière, membres sortants du Conseil d'administration, sont réélus à l'unanimité.

M. le Président croit devoir insister sur le caractère particulier des résultats constatés par les deux rapports qui viennent d'être lus.

On se tromperait gravement, dit-il, si s'attachant uniquement à la diminution, d'ailleurs légère, du nombre des assistés sur le chiffre de l'année précédente, on les considérait comme moins importants qu'en 1890. Cette diminution, le compte rendu précédent l'avait prévue et annoncée comme une conséquence inévitable de l'organisation du travail dans nos asiles d'hommes. La durée de la moyenne de séjour accordée à chaque assisté étant augmentée, le nombre total des secours devait nécessairement décroître. Il n'y a à s'étonner que d'une chose, c'est que la diminution n'ait pas été plus considérable.

C'est sous un autre rapport qu'il convient d'envisager les

résultats obtenus, celui de la transformation de nos asiles; Ils n'étaient jusqu'à présent que de simples hospitalités. Ils sont à l'heure actuelle de véritables maisons de travail. Le progrès est ici considérable et il suffirait pour ceux d'entre vous qui ont connu l'état précédent, d'un seul coup d'œil pour en être frappés.

Nos asiles ne causent plus cette impression pénible et morne que donne la vue des malheureux desœuvrés, abattus sous le poids de leur misère. Ils offrent aujourd'hui le réconfortant aspect d'activité, de vie, de bonne humeur, d'honnêteté, que le travail porte partout avec lui. La nouvelle organisation nous donne en outre, comme comme on vous l'a dit, un moyen d'élimination auquel notre patronage devra d'avoir une marche désormais plus assurée.

Ces résultats n'ont pas été obtenus sans de grands efforts, et il ne m'est pas possible à cet égard de ne pas rendre justice, à mon tour, à ceux de nos collaborateurs qui y ont le plus particulièrement concouru : M. de Monléon, qu'une cruelle douleur et la nécessité de veiller par lui-même à de graves intérêts ont contraint de s'éloigner de nous, et auquel nous envoyons de loin l'expression de notre affectueuse gratitude; M. de Boutarel, qui est venu spontanément, avec un dévouement qui nous a profondément touché, reprendre parmi nous la place qu'il y avait précédemment occupée avec autant de distinction que de profit pour nous et achever l'œuvre commencée.

Et à côté d'eux comment assez louer le zèle de nos dames patronnesses, dont les unes s'acquittent avec une persévérance si soutenue du devoir pénible de nous conserver, malgré les décès, les absences et la concurrence de tant d'autres œuvres, le même nombre d'adhérents et viennent, cette année même, de réaliser le prodige d'augmenter sensiblement leur recettes, et dont une autre s'est imposée la lourde mais indispensable mission d'aller presque chaque semaine à Nanterre visiter les détenues dans leurs cellules, pour leur inspirer le désir de se relever par le travail et s'acquitter de ce devoir avec le plus louable dévouement.

C'est encore pour nous un devoir fort doux d'adresser nos remerciements, à raison des libéralités spéciales dont nous avons été l'objet, à M. le Ministre de l'Intérieur, à M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire, qui suivant les traditions de son prédécesseur a bien voulu, dès son arrivée, nous donner des marques de sa haute protection; enfin à M. le Ministre de l'Agriculture et à la Commission du Pari mutuel, constituée sous

sa présidence, dont on vous a fait connaître la généreuse assistance.

Le soin de nos propres affaires ne doit pas uniquement nous absorber. Le patronage serait en effet incomplet s'il se renfermait étroitement dans la pratique de l'assistance journalière. Son action n'atteindra le degré d'efficacité vers lequel il faut tendre que lorsque les idées de solidarité sociale sur lesquelles il repose auront définitivement pénétré dans nos lois comme dans nos mœurs, et qu'une entente sérieuse se sera établie entre les diverses œuvres, pour se prêter en mutuel secours.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été sans réaliser, ou tout au moins sans préparer quelque progrès à ce double point de vue. Un comité de défense pour la protection des enfants traduits en justice s'est formé au palais de Justice sur l'initiative d'un magistrat de grand mérite, M. Guillot, juge d'Instruction près le Tribunal de la Seine, dont je suis heureux de saluer l'élection qui vient d'avoir lieu aujourd'hui même à l'Académie des sciences morales et politiques. Par des votes récents ce comité vient de signaler au gouvernement et à l'opinion les obstacles apportés au relèvement des jeunes condamnés par l'abus fait des casiers judiciaires et par certaines dispositions de la loi militaire, notamment en ce qui touche les conditions des engagements volontaires.

D'autre part le Sénat a été saisi par le gouvernement d'un projet de loi sur le casier judiciaire destiné à adoucir, au moins pour celui qui n'a subi qu'une condamnation légère, ou qui a racheté une première faute par un long temps de bonne conduite, la condition si dure faite au libéré le plus digne d'intérêt par l'obligation de révéler sa situation pour obtenir du travail.

Déjà l'Académie des sciences morales et politiques s'est, à propos d'une publication récente sur ce sujet, occupée de la question, et c'est avec la plus vive satisfaction que nous avons pu constater le bon accueil fait par elle aux propositions les plus libérales.

Enfin diverses tentatives sont faites pour grouper et unir les institutions qui s'occupent du patronage. La Société générale des prisons vient de prendre à cet égard une initiative dont nous attendons les meilleurs fruits.

Voilà de quoi nous confirmer dans nos efforts et nos espérances. Redoublons donc de zèle et comptons sur l'avenir.

COMPTE MORAL

pour l'exercice 1891

I

Nombre des individus assistés par la Société en 1891

Admis dans le courant de l'année 1891.....
Patronnés assistés sans avoir demandé l'admission aux asiles.....

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Admis dans le courant de l'année 1891.....	4.081	149	4.230
Patronnés assistés sans avoir demandé l'admission aux asiles.....	96	»	96
TOTAUX.....	4.177	149	4.326

II

Résultats du Patronage

Patronnés munis de passeports avec secours de route, pour retourner dans leur pays...
— Réconciliés avec leur famille...
— Entrés à l'hôpital...
— Entrés au service militaire...
— Admis à Nanterre...
— Placés comme ouvriers, hommes de peine ou employés...
— Dirigés sur les colonies ou expatriés...
— Renvoyés pour fautes disciplinaires...
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé...
— Arrêtés pour délits antérieurs...
— Ayant quitté les asiles sans en faire connaître les motifs...
— Assistés sans bénéficier de l'asile...
— Restant aux asiles le 31 décembre 1891...

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Patronnés munis de passeports avec secours de route, pour retourner dans leur pays...	233	»	233
— Réconciliés avec leur famille...	7	6	13
— Entrés à l'hôpital...	»	9	9
— Entrés au service militaire...	216	»	216
— Admis à Nanterre...	685	»	685
— Placés comme ouvriers, hommes de peine ou employés...	620	38	658
— Dirigés sur les colonies ou expatriés...	8	»	8
— Renvoyés pour fautes disciplinaires...	275	8	283
— Sortis de l'asile à l'expiration du délai accordé...	1.408	»	1.408
— Arrêtés pour délits antérieurs...	7	1	8
— Ayant quitté les asiles sans en faire connaître les motifs...	469	55	524
— Assistés sans bénéficier de l'asile...	165	»	165
— Restant aux asiles le 31 décembre 1891...	84	32	116
TOTAUX.....	4.177	149	4.326

VÊTEMENTS DISTRIBUÉS EN 1891

	NOMBRE	VALEUR	TOTAUX
Chemises.....	34	53 42	961 ⁷⁷
Espadrilles.....	155	139 50	
Souliers.....	127	557 05	
Blouses.....	30	67 80	
Cottes.....	63	144 »	

EN MAGASIN AU 1^{er} JANVIER 1892

	NOMBRE	VALEUR	TOTAUX
Chemises.....	99	186 15	1013 ⁰⁵
Espadrilles.....	82	73 80	
Souliers.....	58	269 40	
Blouses.....	147	358 05	
Cottes.....	65	125 95	

RÉPARTITION DES LIBÉRÉS PATRONNÉS

I. SUIVANT LEUR ORIGINE :

Nés à Paris ou dans le département de la Seine 1292
Originaires des départements :

	Report.....	Report.....	Report.....
Ain.....	11	753	1681
Aisne.....	116	13	46
Allier.....	24	3	62
Alpes (Basses-)...	6	27	39
Alpes (Hautes-)...	2	12	19
Alpes-Maritimes...	6	28	5
Arèche.....	40	33	3
Ardennes.....	41	23	75
Aube.....	19	49	23
Aude.....	2	22	34
Ariège.....	6	3	44
Aveyron.....	19	17	25
Bouches-du-Rhône..	10	22	19
Central.....	9	5	68
Calvados.....	45	61	133
Charente.....	13	35	188
Charente-Inférieure.	23	8	8
Cher.....	23	2	58
Corrèze.....	10	2	1
Corse.....	6	34	0
Côtes-du-Nord.....	68	43	1
Côte-d'Or.....	42	51	2
Creuse.....	27	24	2
Dordogne.....	11	45	17
Doubs.....	25	53	9
Drôme.....	11	31	24
Eure.....	56	41	33
Eure-et-Loir.....	35	30	48
Finistère.....	67	187	
Gard.....	7	53	
A reporter... 753	A reporter... 1681	TOTAL... 3961	
Colonies.....			4
Etranger.....			116
Alsacé.....			133
Origine inconnue.....			112
TOTAL... 4326			

II. SUIVANT LEUR AGE :

Agés de moins de 16 ans.....	16
— de 16 à 20 ans.....	1334
— de 21 à 25 ans.....	565
— de 26 à 30 ans.....	580
— de 31 à 40 ans.....	820
— de 41 à 50 ans.....	538
— de 51 à 60 ans.....	294
Au-dessus de 60 ans.....	60
Age inconnu.....	119
TOTAL... 4326	

III. SUIVANT LE LIEU DE DÉTENTION

Prisons centrales.....	161
— départementales.....	1879
— de la Seine.....	1945
— Militaires.....	45
— Etrangères.....	24
— Origines diverses.....	177
Envoyés par la Préfecture de police.....	123
TOTAL... 4326	

LIBÉRÉS CONDITIONNELS

I

Nombre de libérés conditionnels assistés par la Société en 1891

Admis à l'asile dans le cours de l'année.....

Assistés sans avoir demandé l'admission aux asiles.....

HOMMES	FEMMES	TOTAL
23	2	25
7	»	7
30	2	32

II

Résultats du Patronage

Ayant trouvé du travail.....

Libérés définitivement.....

Entrés à l'hôpital.....

Arrêtés de nouveau ou renvoyés.....

Assistés sans bénéficier de l'asile.....

Restant à l'asile le 31 décembre 1891.....

TOTAUX.....

10	1	11
4	»	4
1	»	1
3	»	3
7	»	7
5	1	6
30	2	32

COMPTE FINANCIER

DE L'EXERCICE 1891

PROFITS

RECETTES

Expatriation	550 »	
Souscriptions, quêtes et dons	11.859 40	
Subventions : Ministère de l'intérieur	50.000 »	} 55.525 »
Conseil municipal	500 »	
Conseil général de la Seine	500 »	
Conseils généraux des départements	4.525 »	
Produit du travail des hommes	1.317 55	
Produit de l'atelier de brochage	28.220 85	
Produit des ateliers de ligots	15.066 »	

Total des recettes 112.538 80

AMORTISSEMENTS

Crédit Foncier, Amortissement sur sa créance	44 13	} 58.217 31
Rente française, Plus-value	337 60	
Asile de Laubespain, Annulation de son compte spécial	57.835 58	
		170.756 11

ET PERTES

DÉPENSES

Expatriation	550 »		
Administration {	Appointements et gratifications	10.459 51	} 18.547 02
	Frais de bureau, publicité, timbres et divers	3.871 13	
	Eclairage et chauffage	544 38	
	Entretien du mobilier et des locaux	207 35	
	Recouvrement des souscriptions	3.464 65	
	Traitement du directeur	1.440 »	
	Annuité au Crédit foncier, eaux, impôts, assurances et vidange	1.438 25	
	Nourriture	9.614 51	
Asile	Blanchissage et propreté	409 24	} 17.360 57
des hommes	Eclairage et chauffage	928 43	
	Linge, vêtements et chaussures	961 77	
	Casiers judiciaires, actes de naissance, conseils de famille	151 90	
	Entretien du matériel et des locaux	1.089 18	
	Secours en espèces	155 »	
	Salaires	1.126 79	
	Frais divers	45 50	
	Traitement de la directrice	1.800 »	
Asile	Loyer, eaux, impôts, assurance et vidange	2.129 20	} 12.721 31
des femmes	Nourriture	6.585 45	
	Blanchissage	412 67	
	Eclairage et chauffage	1.027 67	
	Entretien du matériel et des locaux	617 72	
	Secours en espèces et médicaments	59 35	
	Frais divers	89 25	
	Traitement du directeur	1.340 »	
	Intérêts sur le prix du terrain, eaux, impôts, assurance et vidange	309 95	
Asile	Nourriture	5.869 10	} 10.576 »
de Laubespain	Blanchissage et propreté	266 34	
	Eclairage et chauffage	673 31	
	Entretien du matériel et des locaux	155 25	
	Secours en espèces	22 50	
	Frais divers	30 30	
	Frais de notaire	1.909 25	
	Traitement du directeur	2 600 »	
Atelier	Salaires	20.105 85	} 33.387 13
de Brochage	Loyer, eaux, impôts, assurance et vidange	2.195 43	
	Matières premières, escomptes et rabais	4.929 14	
	Eclairage et chauffage	1.330 76	
	Entretien du matériel et des locaux	48 55	
	Nourriture du cheval	1.097 50	
	Entretien du matériel roulant	488 20	
	Frais divers	591 70	
	Salaires et remises	3.922 38	
Ateliers	Loyer (rue des Cèvennes)	293 05	} 17.224 98
de ligots	Matières premières	11.068 95	
	Construction des hangars et fours à résine	1.506 98	
	Matériel et entretien	185 »	
	Frais divers	238 62	
	Total des dépenses	110.367 01	

AMORTISSEMENTS

Administration :	Sur le mobilier	30 »	
Asile	Sur le mobilier et le matériel	148 10	} 5.165 83
des hommes	Sur l'immeuble	1.827 43	
Asile des femmes	Sur le mobilier et le matériel	153 19	
Asile	Sur le mobilier et le matériel	188 45	
de Laubespain	Sur l'immeuble	442 15	} 170.756 11
	Sur le mobilier et le matériel	222 55	
Brochage	Sur les constructions	1.918 »	
	Sur la créance Pigelet	106 »	
Ligots :	Sur le matériel	126 94	
	Balance	55.223 27	

BILAN AU

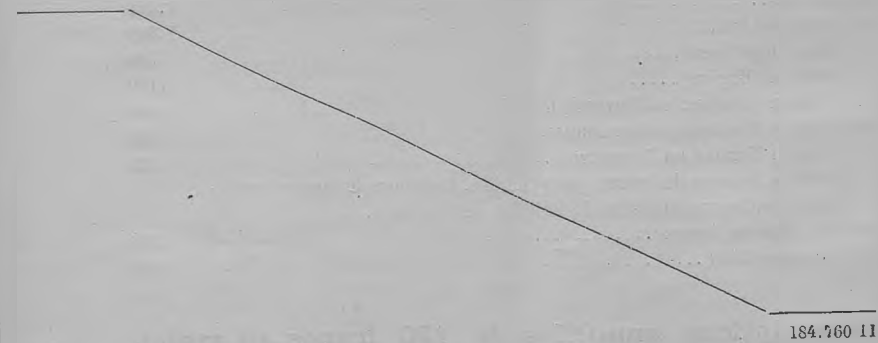
ACTIF

Espèces en caisse		2.710 50	
Disponible au Crédit Lyonnais		3.467 02	
Débiteurs divers		2.339 70	
Effets à recevoir (Mandat du Ministère de l'Intérieur)		10.000 »	
Valeurs mobilières : 335 fr. de rente française 3 0/0 nouvelle		7.389 90	
Immeubles { Rue de la Cavalerie (asile des hommes)	33.200 »		
{ Rue des Cévennes (asile Laubespin)	63.000 »	96.200 »	
Matériel { Administration centrale	540 »		
et { Asile des hommes	2.300 »		
Mobilier { Asile des femmes	2.200 »		
{ Asile de Laubespin	3.500 »	8.540 »	
Vêtements, linge et chaussures en magasin			1.013 05
Atelier { Constructions	36.442 20		
de { Espèces en caisse	1.578 92		
brochage { Marchandises en magasins	2.604 75		
{ Mobilier et matériel	4.228 95		
{ Débiteurs divers	1.429 02	46.283 84	
Ateliers { Matériel	3.400 »		
de { Matières premières	290 15		
ligots { Marchandises en magasin	3.125 95	6.816 10	
			184.760 11

31 DÉCEMBRE 1891

PASSIF

Créanciers divers		39.489 81
Capital au 31 décembre 1890	90.047 03	
Solde du compte Profits et Pertes	55.223 27	
Capital au 31 décembre 1891		145.270 30



DONATEURS

(ARTICLE 5 § 2 DES STATUTS)

M. le comte DE LAUBESPIN, sénateur (pour la libération conditionnelle).	40.000
M. DUFRESNE, sénateur.....	2.000
M. BONNARD.....	1.000
M. CALMANN-LÉVY.....	1.000
M. MAME, imprimeur.....	500
M. BOUTOUX (Eugène).....	1.100
M. le baron GUSTAVE DE ROTHSCHILD.....	500
M. le baron ADOLPHE DE ROTHSCHILD.....	500
M. le baron EDMOND DE ROTHSCHILD.....	500
M. NOULENS, homme de lettres, propriétaire. Concours financier important pour la construction de l'atelier de brochage.	
M ^{me} MARGUERITE ANDRÉ.....	500
M ^{me} CALMANN-LÉVY.....	500

Souscriptions annuelles de 100 francs au moins

L'Etat (subvention de 1891).....	Fr. 50.000
Le Conseil général de la Seine.....	500
Le Conseil municipal de Paris.....	500
La Compagnie d'Assurances générales.....	300
La Chambre des Notaires.....	200
La Chambre syndicale des Agents de change.....	100
La Compagnie la Nationale (vie).....	100
La Compagnie la Nationale (incendie).....	100
Le Comptoir national d'Escompte.....	100
M. BÉRENGER, sénateur.....	150
M ^{me} DUFRESNE.....	100
M. GIRARDIN.....	100
M. MILLOT.....	100

Legs

Fondation Maison.....	1.357
-----------------------	-------

SUBVENTIONS DES DÉPARTEMENTS

Le Conseil Général des Hautes-Alpes.....	100
» de l'Aude.....	100
» du Calvados..... 1890..... 300	} 600
» "..... 1891..... 300	
» de la Charente.....	100
» de la Côte-d'Or.....	200
» de la Creuse.....	50
» du Doubs..... 1890..... 100	} 200
» "..... 1891..... 100	
» de la Drôme.....	100
» de l'Eure-et-Loir.....	23
» de la Haute-Garonne.....	100
» de l'Isère.....	100
» du Jura..... 1890..... 50	} 100
» "..... 1891..... 50	
» de Loir-et-Cher.....	50
» de la Manche.....	300
» de la Marne.....	100
» de la Mayenne.....	100
» de la Meurthe-et-Moselle.....	50
» de la Nièvre.....	50
» du Nord.....	100
» du Pas-de-Calais.....	300
» du Puy-de-Dôme.....	100
» des Basses-Pyrénées.....	50
» des Hautes-Pyrénées.....	50
» du Haut-Rhin.....	50
» de la Haute-Saône.....	100
» de la Seine-Inférieure.....	300
» de Seine-et-Marne.....	200
» de Seine-et-Oise.....	200
» de la Somme..... 1890..... 200	} 400
» "..... 1891..... 200	
» du Tarn-et-Garonne.....	50
» de la Vienne.....	100
» des Vosges.....	100

TOTAL..... Fr. 4.525

SOUSCRIPTIONS & QUÊTES

A

MM.	
ACHILLOPULO	5
AGNELLET (Julien)	5
AGNÈSE (M ^{me})	5
AGUILLON	10
AJALBERT	5
AINE (M ^{me})	5
ALCOCHÈTE (baron d')	5
AMY, notaire	10
ANDRÉ (A. fils)	5
ANDRÉ (Alfred)	20
ANGLÈS, sénateur	20
ANONYME	5
—	10
APPERT	5
ARGOUT (M ^{me} la comtesse d')	20
ASSI ET GENÈS, ingénieurs	5
ASSOLANT (M ^{me})	10
AUBÉPIN, Président du Tribunal de la Seine	5
AUBRY, agent de change	5
AUDIFFRED, député	10
AUDIN DU MÉNIL (M ^{me})	10
AUFFMORD ET C ^{ie}	5
AUGUSTINS (M ^{me})	5
AUMAËLE (Monseigneur le duc d')	50
AUVRAY	5
AVRIL (M ^{me})	5

B

B.	10
BABINET, conseiller à la Cour de Cassation	10
BACOT, agent de change	10
BADEL (M ^{me})	5
BARASCUT	5
BARBEAU (M ^{me})	5
BARBEY, sénateur	10
BARBIER (M ^{me})	5
BARBOUX, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier	10
BARDOUX, sénateur	20
BARLUET (M ^{me})	5
BARTHE, sénateur	5
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, sénateur	10
BARTHOLOMI (F.)	10
BATARDY, notaire	10
BAUDOIN	5
BAUDRILLART, de l'Institut	5
BAUDRY (M ^{me})	5
BAVELIER (M ^{me})	5
BEAUCHAMPS (de), ancien sénateur	10
BEAUMONT (M ^{me} la comtesse O. de)	40
BEAUVAIS (de), docteur	5

MM.

BECKER	5
BECQUET (M ^{me})	5
BÉJOT, agent de change	5
BÉLIN	5
BELLAIGUE	20
BELLENCOURT, avoué	10
BELLET (Albert)	20
BELLEVILLE	5
BELLOIR ET VAZELLE	10
BELLOM (M ^{me})	10
BELOEUL (M ^{me})	5
BENHAM	5
BÉNI-BARDE (M ^{me})	5
BÉRARD DES GLAJEUX	5
BERCEAU, notaire	10
BERNARD	5
BERT (M ^{me} P.)	5
BERTHEUX (M ^{me} la comtesse de)	5
BESSAND ET C ^{ie} (Belle Jardinière)	50
BESSE (M ^{me})	5
BÉTOLAUD, ancien bâtonnier	10
BILLY (de)	5
BINDING (M ^{me})	5
BLANC (X.), sénateur	10
BLANCHE, docteur	10
BLANCHET ET MESSÈNER	5
BLAVIER, sénateur	5
BLAZY (M ^{me})	5
BLONDEAU (M ^{me})	5
BOBIERRE DE VALLIÈRE	10
BOIS (G.), avocat	10
BOISSONNAS	10
BOISTEL	5
BOIVIN-CHAMPEAUX	5
BON GENIE (Maison du)	10
BON MARCHÉ (Magasins du)	50
BONNAT, de l'Institut	5
BONNETON (M ^{me})	5
BOREL	10
BOUCARD	5
BOUCHAGE (M ^{me} la vicomtesse du)	10
BOUCHER (M ^{me} C.)	5
BOUCHER (M ^{me} Raoul)	5
BOUCHERON (F.)	10
BOUCTOT (M ^{me})	5
BOUDART ET PELLETIER	5
BOUJARD (M ^{me})	5
BOULET (M ^{me})	5
BOURBON-BUSSET (vicomte de)	5
BOURET	5
BOURSE, avoué	5
BOUCHÉE DE PAIN (œuvre de la)	6
BOUSQUET (M ^{me} Gaston de)	10
BOUTAREL (de)	20
BOUTHORS (M ^{me})	5
BOUTIN	5
BRANDÈS (M ^{me})	5
BRAULT, notaire	5

MM.

BRELAY (M ^{me})	5
BRESSELLE, président à la Cour d'appel	10
BRESSON (M ^{me})	5
BRICE (R.)	10
BRIFFAUD (M ^{me})	5
BROCA (M ^{me})	5
BROGLIE (duc de)	5
BRONGNIARD	5
BRUN (C.)	10
BRUN (M ^{me})	5
BUCQUET	5
BUCQUOT, docteur	5
BUFFET, sénateur	5
BUFNOIR	5
BUREAU	5
BUSSIÈRE (Léon de)	10
BUTTURA (Ernest)	5

C

CABARRUS (M ^{me})	5
CAHRN (M ^{me} Albert)	10
CAHEN (M ^{me})	5
CAHOURS (M ^{me})	10
CALARY (M ^{me})	10
CAPENDU (M ^{me})	5
CARON (M ^{me})	5
CARON (autre M ^{me})	5
CARPENTIER (M ^{me} mère)	5
CARTIER	5
CASENAVE (M ^{me})	5
CASIMIR-PERRIER (Jean), député	5
CASIMIR-PERRIER (M ^{me})	5
CASIMIR-PERRIER (P.), sénateur	5
CAUCURTE	10
CAUVIN	5
CAVAIGNAC (M ^{me})	5
CÉLÉRIER frères	20
CÉRISE (M ^{me} la baronne)	5
CERTEUX (M ^{me})	5
CHAIN, avoué	5
CHAMBERET (de), anc. sous-préfet	10
CHAMBRE SYNDICALE DES COMMISSAIRES-PRISEURS	50
CHAMBRE SYNDICALE DES VINS ET SPIRITUEUX	30
CHAMEROT (M ^{me})	5
CHAVEPEYRE (M ^{me})	5
CHARBONNIER (M ^{me})	5
CHARETTE (M ^{me} la marquise de)	5
CHARMET	5
CHARMET JEUNE	5
CHARRIN	5
CHAUDRON	5
CHAUMONT (M ^{me} la baronne de)	10
CHAUVEAU	5
CHAUVITEAU	40
CHEMINADE	5
CHERBULIEZ (M ^{me})	5
CHERONNET (M ^{me})	5
CHEVRIER	10
CHEVRIER	5
CHEYSSON	5
CROPPIN d'ARNOUVILLE, avocat	10
CROUDENS	5

MM.

CHRISTOPHE (Gouverneur du Crédit foncier de France)	50
CLAMAGERAN, sénateur	10
CLAMOND	5
CLAPIERS (Comte de)	5
CLAUZEL DE COUSSEBÈRE	10
CLAUVAUD (M ^{me})	5
CLERMONT (M ^{me} de)	5
CLÉRY (Léon), avocat	10
CLIQUET	10
COCHARD	5
COLLEAU	5
COLLIN (M ^{me})	5
COLLIOT (M ^{me})	5
COLMET-D'ANGE	10
COLONNA-CECCALDI (M ^{me})	5
COMBESCURR, sénateur	20
COMPAGNIE DES EAUX	10
COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE	20
COMPAGNIE L'URBAINE ET LA SEINE	20
CORDELET, sénateur	16
CORNET (M ^{me})	5
COSNARD (J.)	5
COTELLE	5
COULON	10
COURIOT	5
COURTOT (M ^{me})	5
COURTOIS	5
CRANNAY	5
CENIN-GRIDAINE (M ^{me})	5
CUSSET (M ^{me})	5
CUVINOT, sénateur	5

D

Da COSTA (M ^{me})	5
DAMAS-D'ANLEZY (comte de)	5
DAMON ET COLLIN	10
DANION, substitut	5
DANSAC (M ^{me} Michel)	10
DANSAC (M ^{me})	10
DANTON	10
DANVIN, notaire	5
DARU (M ^{me} la comtesse)	5
DAUCHEZ	5
DAUPHIN, sénateur	20
DAVID	5
DAVID-MENNET (M ^{me})	10
DAVID, TROUILLIER ET ADREMAR	10
DECAUVILLE, sénateur	25
DEHOLLAIN	10
DELACOURTIE	5
DELAFFON, notaire	10
DELAIR	20
DELANGLE (M ^{me})	10
DELAPALME, notaire	5
DELARUE	5
DELAUNAY	5
DELESQUILLE (M ^{me})	5
DELONDRE (M ^{me})	5
DELORME (M ^{me})	5
DELORME-NONETTE	5
DELTOUR	12
DEMACHY ET C ^{ie}	20
DEMANCHE (M ^{me})	5

MM.		M. M.	
DENIS père et fils.....	5	FRUILLOLEY, conseiller à la Cour	10
DENORMANDIE, sénateur.....	20	FIGADÈRE.....	10
DESJARDINS (M ^{me}).....	5	FIGARO (journal le).....	20
DESMAREST-DUCOING.....	5	FLAHAUT (M ^{me}).....	5
DESORMEAUX.....	10	FLAMENG (M ^{me}).....	5
DÉSORMEAUX, docteur.....	20	FLOUACHE (Marcille).....	5
DESPORTES.....	10	FLURY-HÉRARD (M ^{me}).....	5
DESPREZ, docteur.....	5	FORGES (M ^{me} des).....	5
DESPREZ (M ^{me}).....	5	FOUCHER DE CAREIL (comtesse).....	20
DETOURBET (M ^{me}).....	50	FOULD (M ^{me} PAUL).....	5
DEUTCH (les fils de).....	10	FOURNIER (M ^{me}).....	5
DEVAUX (M ^{me}).....	5	FOURNIER (Victor).....	5
DEVÈS (M ^{me}).....	5	FRANCKLIN.....	10
DEVIN (Léon), avocat.....	10	FRÉMONT (M ^{me}).....	5
DIDIER, sénateur.....	10	FRIÉDEL.....	10
DIDOT (Pirmin).....	10	FURTADO-HEINE (M ^{me}).....	20
DIGEON (vicomte).....	5	G	
DIVOIRE DE SENLIS (M ^{me}).....	5	GABRIEL.....	5
DOLEZON.....	5	GADAUD (M ^{me}).....	5
DOLLFUS (P.).....	20	GAILLARD.....	5
DONNET-RAYNAUD (M ^{me}).....	5	GALOPPE (M ^{me}).....	5
DONON.....	5	GALVIS (M ^{me}).....	5
DOUILLY.....	5	GASPARI (M ^{me}).....	5
DRAKE.....	10	GASTÉ (de), député.....	20
DROIT DES FEMMES (Le).....	20	GASTINEL (M ^{me}).....	5
DROZ (Alfred).....	5	GAUD.....	5
DUBOIS (M ^{me}).....	10	GAUPRÉS.....	5
DUBUIT, avocat.....	5	GAUMÉ (M ^{me}).....	5
DUCASTEL.....	10	GAUTHIER-VILLARS (M ^{me}).....	5
DUCHATEL (comte), député.....	20	GAZETTE DES TRIBUNAUX.....	5
DUEZ (M ^{me}).....	20	GEFFROY (M ^{me}).....	5
DUFAURE.....	5	GEOFFROY (M ^{lle} Madeleine).....	10
DULONG DE ROSNAY (comte).....	10	GÉRARD (Al.).....	5
DUMONT (M ^{me} J.).....	5	GÉRARD (M ^{me}).....	5
DUNOD (M ^{me}).....	5	GÉRARD (M ^{me}).....	5
DUPONT (M ^{me}).....	5	GERMAIN (M ^{me}).....	5
DUPONT (M ^{me}).....	5	GHKA (M ^{me}).....	5
DUPUIS (M ^{me}).....	5	GIERKEINS.....	10
DURAND-JOURNET (M ^{me}).....	5	GIERKEINS (M ^{me}).....	10
DUROU (M ^{me}).....	5	GILBERT (M ^{me}).....	5
DETILLEUL.....	5	GIRARD.....	5
DUVAL (M ^{me} Raoul F.).....	5	GÉRARD (baron), député.....	10
DUVAL (M ^{me} Raoul).....	5	GIRARD (J.).....	10
DUVAL (M ^{me}).....	5	GIRARDIN (M ^{me}).....	5
DUVERGER.....	10	GIRAudeau.....	5
E		GOBERT (M ^{me}).....	5
ENGEL-DOLLFUS.....	10	GODCHAUX.....	20
ERLANGER (M ^{me} la baronne d').....	20	GOMEL.....	10
ERLANGER (d') ET C ^{ie}	5	GOUIN, sénateur.....	20
ESCUYER-WITT (M ^{me}).....	5	GOUJET (M ^{me}).....	5
ESSERTIER (M ^{me}).....	5	GOULD, docteur.....	5
EVAIN (M ^{me} la baronne).....	5	GOUPY (M ^{me}).....	5
EYSSAUTIER, conseiller à la Cour d'Alger.....	100	GOURDAUT.....	5
F		GRAINETTERIE FRANÇAISE.....	10
FAYDER (M ^{lle}).....	5	GRAINVILLE (M ^{me}).....	5
FALLOT (M ^{me}).....	5	GRANDIN.....	5
FANON.....	5	GRANGER.....	5
FAUCHE.....	5	GRANDIN.....	6
FAY.....	5	GRATEL.....	5
FENAILLE (M ^{me}).....	5	GRÉA.....	5
FERNET (M ^{me}).....	10	GRÉARD, recteur Académie fran- çaise.....	5
FERRY (Jules), sénateur.....	10	GRÉTERIN (M ^{me}).....	5
		GRIFFON.....	5
		GROS (M ^{me} Aimée).....	5

MM.		MM.	
GROUVEL (M ^{lle}).....	5	KLIPFFEL (M ^{me}).....	5
GRUS (M ^{me}).....	5	KLOTZ (M ^{me}).....	10
GUÉDON (M ^{me}).....	5	KOLB (M ^{me}).....	5
GUÉDRAS.....	5	KRANTZ, sénateur.....	20
GUÉNOT-FOUCHÉ (M ^{me}).....	10	L	
GUÉRIN, avoué.....	5	LABARRAQUE (M ^{me}).....	5
GUICHARD (M ^{me} Jules).....	10	LABARTE.....	5
GUILLOT (M ^{me}).....	5	LABBEY.....	5
GUIOT.....	5	LA CAZE, (LOUIS) sénateur.....	50
GUY (M ^{me}).....	5	LACHAMBRE, député.....	10
GUY fils.....	5	LAFENDEL.....	5
GUYOT-LAVALLIERRE, sénateur..	10	LAFONTAINE (C.).....	10
H		LAMOYE (R.), avocat.....	20
HABERT.....	10	LAMÉ-FLEURY.....	20
HADAMARD.....	20	LANDRY.....	5
HAMMER (M ^{me}).....	10	LANNELONGUE (M ^{me}).....	5
HARDOIN, avocat.....	5	LANQUETIN (M ^{me}).....	5
HARIOT (M ^{me}).....	5	LANSAC DE LABORIE (de), Conseiller	5
HART, agent de change.....	10	LAPÉROUSE (M ^{me}).....	5
HARTMANN et fils.....	5	LAPORTE.....	5
HATIN.....	10	LARNAC (M ^{me}).....	5
HAURÉAU.....	5	LAROMBIÈRE de l'Institut.....	10
HAUSSONVILLE (comte d').....	10	LAROUVERADE (de), conseiller à la Cour de Cassation.....	5
HAYEM.....	10	LAURENT, agent de change.....	10
HÉBERT.....	20	LAURANT-DAGOUSÉE (M ^{me}).....	5
HÉBRARD, sénateur.....	15	Lauriston (de).....	5
HÉCHT (M ^{me}).....	20	LAVAUD (M ^{me}).....	5
HEINE.....	10	LAZARE frères, banquiers.....	20
HÉNAULT (M ^{me}).....	5	LEBEL (M ^{me}).....	5
HENNESSY (M ^{me}).....	5	LECHALAS (M ^{me}).....	5
HENNESSY (M ^{me}).....	5	LECHATELIER (M ^{me}).....	5
HÉRÉ (M ^{me}).....	5	LECHEVALIER (M ^{me}).....	10
HÉRÉDIA (de).....	10	LECLERC, sénateur.....	5
HERMET (M ^{me}).....	5	LECOQ.....	5
HERMITE.....	10	LECOQ DE BOISBAUDRAN.....	5
HEURTEAU.....	10	LEDoux.....	5
HIMELY (M ^{me}).....	5	LEFEVRE (M ^{me}).....	5
HIRSCH (M. le baron).....	10	LEFERME (M ^{me}).....	5
HIRSCH (M ^{me}).....	5	LEFRANC (M ^{me} Edmond).....	5
HOUETTE.....	5	LEHIDEUX, banquier.....	20
HOUPIN.....	5	LEHMANN (Léon).....	5
HOVELACQUE, député.....	5	Le Lasseur (M ^{me} la baronne).....	5
HUBNER (M ^{me}).....	5	LEMÉNIL.....	5
HUMBERT (G.) sénateur.....	10	LEMOINE (EMILE).....	10
HUOT.....	5	LENOEL, sénateur.....	10
I J		LÉON (frères).....	5
IWINS.....	10	LEPELLETIER (M ^{me}).....	5
JAMETEL (M ^{me}).....	5	LEPELLETIER (M ^{me}).....	5
JARISLOWSKY.....	10	LEROLLE (M ^{me} PAUL).....	5
JARNAC (M ^{me} de).....	5	LEROY-BEAULIEU de l'Institut.....	5
JEAN (M ^{me} de).....	10	LEROY-DUPRÉ, banquier.....	5
JORDAN.....	10	Le ROYER, Président du Sénat..	5
JOSSE.....	5	LESCOUVÉ, conseiller à la Cour..	10
JOIN, LAMBERT.....	5	LESTAPIS (M ^{me} de).....	20
JOSON (M ^{me}).....	5	LESTAPIS (M ^{me} de).....	5
JUDIC (M ^{me}).....	5	LETAILLE.....	5
K		LETROSNE.....	5
KAHN.....	5	LEVALLOIS et C ^{ie}	5
KANN (M ^{me}).....	5	LEVASSEUR, membre de l'Institut	5
KERPEZDRON (baron de).....	20	LEVEILLÉ (M ^{me}).....	5
		LEVEL (M ^{me}).....	5
		LEVEL (M ^{me}).....	5

MM.	
LEVENT, LUDWIG et Cie	3
LINDET, notaire.....	2
LEYMARIE (M ^{me}).....	3
LHOMME.....	10
LOISEAU.....	5
LOISNE (M ^{me} de).....	5
LONDE.....	5
LORTAT-JACOB, avoué.....	10
LOT, greffier en chef de la cour d'appel.....	20
LOUBERS, avocat général à la Cour de Cassation.....	3
LOUCHET (M ^{me}).....	5
LOUOT.....	5
LOWESTEN.....	10
LUCAS (M ^{me} Charles).....	5
LUCE.....	5

M

MAC-MAHON (Marquise de).....	5
MADÉLINE (curé de la).....	20
MADÉLINE.....	3
MADIER, substitut au Tribunal de la Seine.....	3
MAGASINS GÉNÉRAUX.....	5
MAGNE, notaire.....	5
MAGNIER.....	10
MAGNIER.....	3
MAIGRET (comte de).....	3
MAILLÉ (duchesse de).....	5
MAILLÉ (comte de) député.....	20
MALENFANT.....	5
MALEVILLE (Marquis de).....	3
MALÉZIEUX (M ^{me}).....	5
MAILLERIE (M ^{me} de la).....	3
MALLET, frères.....	40
MANCEL (M ^{me}).....	3
MANGIN (M ^{me}).....	5
MANNHEIM.....	3
MANSAIS (M ^{me}).....	3
MANUEL.....	10
MARCUARD KRAUSS.....	5
MAREUIL (comte de).....	10
MARGAT (M ^{me}).....	3
MARION.....	20
MARJOLIN (M ^{me}).....	20
MARQUET DE VASSELOT (M ^{me}).....	3
MARSDEN (M ^{me}).....	3
MARTINET.....	10
MAS.....	3
MASSON (M ^{me} G.).....	10
MAUGE (M ^{me}).....	3
MATHILDE (M ^{me} la princesse).....	40
MATTEI (M ^{me}).....	3
MAUGER.....	3
MAUSSIGN (M ^{me}).....	5
MAX RICHARD, ancien député.....	10
MAYNIEL.....	10
MÉGRET (M ^{me}).....	5
MEILHAC.....	5
MEILHAC.....	5
MÉNIBUS (comtesse de).....	3
MERICIER.....	5
MÉRICI (Arthur).....	20

MM.	
MERLIN, notaire.....	3
MERSIER (M ^{me}).....	3
MERVILLE, Président à la Cour de Cassation.....	12
MÉRY.....	3
MEUNIER.....	3
MEURINNE (M ^{me} Edouard).....	3
MEURIOT, docteur.....	5
MEYER LAZARE.....	5
MICHEL (M ^{me}).....	3
MICHELEZ, notaire.....	5
MILLET.....	3
MIMÉREL.....	20
MINISTRE DE LA GUERRE.....	40
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.....	20
MIR (M ^{me}).....	5
MIRABAUD (M ^{me} Albert).....	10
MIRABEAU et Cie.....	20
MONOD (Guillaume) pasteur.....	5
MONOD (M ^{me} Henri).....	5
MONTCALM (marquis de).....	3
MONTESQUIOU (comte de).....	3
MONTHEROT (de).....	10
MOREAU (M ^{me} Auguste).....	5
MOREL (M ^{me}).....	40
MOREL D'ARLEUX, notaire.....	20
MOREL D'ARLEUX (docteur Paul).....	10
MORET.....	3
MOTET, docteur.....	20
MOURIVAL (M ^{me}).....	10
MOUTARD MARTIN, docteur.....	3
MULLER.....	10
MULLER (M ^{me}).....	20
MUN (marquis de).....	3

N

NAUD et Cie.....	3
NEULIZE (baronne douairière de).....	10
NEUHAUS (E.).....	10
NIVARD-VAUDRAY (M ^{me}).....	5
NOIRETERRE (de).....	10

O

OBERNDOEFFER (M ^{me}).....	3
OBISSIER, docteur.....	3
OBENT.....	20
OFFROY, banquier.....	10
ONFROY DE BRÉVILLE, conseiller à la Cour d'appel.....	5
OZANAM (M ^{me}).....	5

P

PAGANETTI et Cie.....	3
PAJOT, sénateur.....	3
PAM.....	10
PANGÉ (marquis de).....	5
PARMENTIER, (le général).....	20
PARTOUNEUX (comte de).....	5
PASSEZ.....	20

MM.	
PASSY.....	5
PATTO (M ^{me} Fernandez).....	5
PAULIAN.....	5
PÉAN DE SAINT-GILLES.....	5
PÉNAUD (E.).....	5
PERCHERON (M ^{me}).....	5
PÉREIRE (M ^{me}).....	5
PÉREIRE (M ^{me} Gustave).....	5
PÉRIER (M ^{me} Scipion).....	10
PÉRIQUET.....	5
PÉRONNE, avocat.....	20
PÉROUSE.....	5
PÉROUSE (M ^{me}).....	5
PERRIN (M ^{me}).....	5
PERRIQUET, sénateur.....	5
PERSOZ (J.).....	5
PERSOZ (M ^{me} Vve).....	5
PETIT (J.).....	5
PETIT (Ch.).....	5
PETIT (M ^{me} Fd.).....	5
PETIT JOURNAL (le).....	20
PETIT PARISIEN (le).....	20
PEYRE (M ^{me}).....	5
PHARMACIE NORMALE (La).....	10
PICARD, avoué.....	5
PICHAULT DE LA MARTINIÈRE.....	5
PICOT.....	5
PICOT (G.), de l'Institut.....	10
PIETTE (M ^{me}), de Dijon.....	10
PIHOU (M ^{me}).....	5
PILLET-WILL (comte).....	10
PINGUET, notaire.....	5
PIRIOU (M ^{me}).....	3
PITAUD, notaire.....	10
PLACE Clichy (magasins de la).....	5
PLOU.....	5
POIRSON (M ^{me}).....	3
POLAILLON (M ^{me}).....	3
POLETNICH, notaire.....	3
PONNIER (Vincent).....	3
PONT-NEUF (magasins du).....	5
PONTOIS-PONTCARRÉ (marquis de).....	5
PORGES (M ^{me}).....	5
POSTOL (journal Le Droit).....	5
POTOCKI (comte).....	5
POUGUET.....	10
POUILLET (M ^{me}).....	10
POULIN.....	5
POZZO DI BORGO (comte).....	5
PRÉVOST (M ^{me}).....	5
PRIEUR (M ^{me}).....	5
PRINTÈMES (magasins du).....	5
PROPPER (M ^{me}).....	5
PROUST, avocat.....	20
PRUDHOMME.....	5
PUAUX (F.), ministre protestant.....	5
PULLEU (M ^{me}).....	3
PUTEAUX.....	5
PUY (du).....	3

Q

QUÉROY (M ^{me}).....	10
QUEVREMONT.....	5

R

MM.	
RAGAUT (M ^{me}).....	5
RAYMON.....	3
RAYNAL (de).....	5
REINACH (Joseph), député.....	5
REINACH.....	20
RÉMUSAT (de), sénateur.....	20
RENOULT (M ^{me}).....	5
REYENAZ.....	5
RÉVILLON frères.....	30
RIBOT, ministre.....	3
RIBOT.....	5
RICARD.....	5
RICHARD, (monseigneur le car- dinal) archevêque de Paris.....	20
RICHARD (M ^{me}).....	3
RICHÉMONT (M ^{me} de).....	5
RIENCOURT (comte de).....	20
RIVAILLE (M ^{me}).....	5
RIVAUD (M ^{me}).....	3
RIVET (M ^{me}).....	5
ROBERT.....	5
ROBERT (M ^{me}).....	7
ROBINEAU, notaire.....	5
ROCHET.....	5
RODRIGUES (M ^{me} G.).....	5
RONDEAU (M ^{me}).....	5
ROSPIEL (M ^{me} de).....	10
ROTHSCHILD (baron Arthur de).....	30
ROUART frères et Cie.....	10
ROUEL.....	5
ROUFFLET (M ^{me}).....	10
ROUSSEAU.....	5
ROUSSELET (M ^{me}).....	5
ROUVRE (de).....	3
ROYER (de).....	10
ROZIÈRE (de), sénateur.....	10
RUPELLE (de la).....	3

S

SABATIER (M ^{me} Maurice).....	30
SABOT, notaire.....	10
SAINTE-ANGE.....	3
SAINTE-JOSEPH (baron de).....	5
SAINTE-RAYMOND.....	5
SAINTE-SÉNOCH (M ^{me} de).....	5
SALATHÉ-DIETZ (M ^{me}).....	5
SALEMPÈLS (M ^{me} de).....	5
SALLANTIN.....	5
SALLA-UHRRING (M ^{me}).....	5
SALLET (M ^{me} J.).....	5
SALLET (M ^{me} G.).....	3
SAMUEL et Cie.....	5
SANGY (de).....	5
SANSON-DAVILLIER (M ^{me}).....	5
SAPIA (comtesse).....	5
SARRAZIN.....	3
SAUVAGE (M ^{me} Renée).....	3
SAUVAJOL.....	20
SAY (Léon), député.....	30
SCHMERBER (M ^{me}).....	5
SCHMITT et Cie.....	5
SCHMITH (M ^{me}).....	10

MM.	
SCHNEIDER et Cie.....	20
SCHNEIDER (Richard).....	10
SCHORECHER, sénateur.....	10
SCIOUT, avocat.....	5
SÉBIRE, sénateur.....	10
SÉBLINE, sénateur.....	5
SECRETAN (M ^{me}).....	5
SÉE (M ^{me} Marc).....	5
SEGOND (M ^{me}).....	5
SÉGUR (comte Louis de).....	5
SÉLIGMANN frères.....	10
SÉNARMONT (baron de).....	5
SERRE (M ^{me}).....	5
SEURAT (M ^{me}).....	5
SÉVIN-DESPLACES (M ^{me}).....	5
SEYDOUX (M ^{me} Alfred).....	5
SEYNES (de).....	10
SIEGFRIED, député.....	10
SILHOL (A.).....	10
SIMON.....	5
SIMON (Mlle Marguerite).....	5
SIMON, (grande maison).....	20
SIZERANNE (comte de la).....	10
SOUSSAY (de).....	10
SOUVESTRE.....	10
STOFFEL (M ^{me}).....	5
SUBERT (M ^{me}).....	5
SUBERVIELLE (M ^{me} de).....	5
SULZBACH.....	20
SYAMOUR (M ^{me}).....	5
SCHÉRER (M ^{lle}).....	20

T

TAILLEFER.....	5
TAILLIS (comtesse du).....	5
TANCRÈDE.....	5
TANDEAU DE MARSAC, notaire.....	5
TERRAY, MERLIN et Cie.....	5
THELIER (M ^{me}).....	5
THÉVIN.....	5
THIBAUT (M ^{me}).....	10
THOMAS (M ^{me}).....	20
THOME.....	5
THOMSON, député.....	5
THULIÉ, docteur.....	50
THUREAU.....	10
THUREAU-DANGIN.....	5
TOURILLON, notaire.....	10
TOURRET.....	5
TOURSEILLER.....	5
TRARIEUX, sénateur.....	5
TRÉBUCHET.....	5
TRÉRY (M ^{me}).....	10
TRUPIER (M ^{me}).....	5
TROUILLIER (M ^{me}).....	5
TRUBERT, ancien député.....	5
TRY, président honoraire à la Cour d'appel.....	10
TRYSTRAM.....	10
TUFTON (Lady).....	20

U

MM.	
ULLMANN.....	5

V

VALBREUZE (de).....	10
VALENTIN (M ^{me}).....	5
VALLÉE, notaire.....	10
VALLIN (Comtesse de).....	20
VALLOT.....	5
VANIER, conseiller à la Cour d'appel.....	20
VASTEL (E.).....	5
VATIN (M ^{me}).....	5
VAUTIER (Max.).....	5
VAVASSEUR (M ^{me}).....	5
VAZ-VIEIRA (M ^{me}).....	10
VELAY (G.).....	5
VELTEN, sénateur.....	10
VÉNEAU (M ^{me}).....	5
VERNES, A.....	10
VERNEUIL (M ^{me}).....	5
VERNIÈRE (Michel).....	5
VERNIAC (de).....	10
VEYRAC, (C.) agent de change... VIELLARD (M ^{me}).....	20
VIELLARD.....	5
VIÉRA.....	5
VILLENEUVE.....	5
VILLERS (comte de).....	5
VILBORIN (M ^{me} de).....	5
VILMORIN-ANDRIEUX.....	20
VINGENT (P.).....	5
VIVÉS (M ^{me} de).....	5
VOGÉ (Marquis de).....	5
VOISINS-LAVERNIÈRE (de), sénateur VORGES (de).....	20
VUITRY (M ^{me}).....	5

W

WADDINGTON (Richard), sénateur WALLER (M ^{me}).....	10
WALLON, sénateur.....	10
WARRAIN (M ^{me}).....	5
WEIL (M ^{me}).....	20
WEILER.....	5
WEYHER (M ^{me}).....	10
WEYLAND.....	5
WOLFF.....	5
WOLF-OBERLIN (M ^{me}).....	5
WOOD (Miss).....	5
WORTH.....	20
WRIGHT (M ^{me}).....	5

Y

YVERNÉS.....	20
--------------	----

Z

ZADOC KAHNN, grand Rabbin.... ZIEGLER (M ^{me}).....	20
	20

Souscriptions au-dessous de 5 francs..... 1.318 fr. 40

207

24

22

20

22

24

21

- 100
- 100
- 100
- 200
- 100
- 100
- 100
- 100
- 200
- 100
- 100
- 100
- 100
- 100
- 100
- 100

100 B

24

5

200
200
50
200